

DEPARTEMENT De l' AISNE
ARRONDISSEMENT SAINT-QUENTIN
CANTON de BOHAIN
COMMUNE De VENDHUILE

2023/4/22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 26 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 26 octobre à 19h30, les Membres du conseil Municipal de la commune de VENDHUILE, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de VENDHUILE, sous la présidence de Xavier PASSET.

Étaient présents : Mr X. PASSET, Mr. E.FLAMANT, Mr F.FORTIN, Mme D.FURGEROT, Mr L.FOURNIER, Mme B. CARPENTIER, Mr D.FERNANDES, Mr D. LETEMPLE, Mme M.MIELCAREK, Mr F.GACH, Mr T.FLEUREAU, Mme M.FAXELLE, et Mr H.DEPREZ

Pouvoirs : néant

Excusés : Mr P. AUDIN et Mme N. LEROY

Mr F.FORTIN a été nommé secrétaire de séance

Objet : Tarifs salle des fêtes

Monsieur Le Maire explique au Conseil municipal qu'il serait convenable d'augmenter les tarifs de la salle des fêtes.

La location de l'autolaveuse s'élève à (168.58*12) 2022 euros, et l'électricité à environ 2200€ à ce jour et 221€ pour l'eau soit 4443€ pour l'année. Il faut y ajouter les produits ménagers et le temps passé par l'employée de commune pour nettoyer la salle.

Les recettes de la location pour l'année 2023 se montent à 2800€.

Mr Flamant fait remarquer une baisse des locations.

Mme Carpentier propose une augmentation des tarifs et la mise en place d'un relevé de compteur avant après pour facturation.

Mr Fournier quant à lui propose de conserver les tarifs actuels et de mettre un forfait kilowatt avec une facturation complémentaire au réel au-delà du forfait.

L'ensemble du conseil est favorable à la facturation complémentaire mais reste prudent sur le coût réel.

Il est donc proposé, à l'occasion du repas des aînés, de procéder à un relevé de compteur pour évaluation.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas modifier la tarification à ce stade et de délibérer lors de la prochaine séance du conseil.



XAVIER PASSET

Xavier PASSET
2023.11.06 09:58:27 +0100
Ref:20231102_110002_1-1-O
Signature numérique
le Maire